

Pollution aux particules fines : Déclenchement du forfait « antipollution » à partir de demain

Valérie Péresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France, décide de déclencher le forfait « antipollution » sur l'ensemble du réseau de transports en commun francilien pour la journée du vendredi 23 février pour faire face au pic de pollution aux particules fines.

Les relevés d'Airparif signalent actuellement un pic de pollution persistant aux particules fines PM10 sur l'Île-de-France.

Île-de-France Mobilités déclenche la mise en place du forfait « antipollution » toutes zones, créé en 2017, au tarif de 3,80€ pour la journée. L'objectif de ce titre de transport est d'inciter les Franciliens à laisser leur véhicule au garage et de privilégier les transports collectifs durant cet épisode de pollution.

Le coût de cette mesure est estimé à 500 000 euros par jour.



Contacts Presse

→ **Île-de-France Mobilités** : Sébastien Mabilie, Sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr, 01 47 53 28 42